

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 20 juin 2013 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

Procès verbal

L'an 2013, le 20 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2013. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2013.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. André LOUIS, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Daniel LALLEMANT à M. Marcel MICHEL, M. Jean-Pierre DIDIER à M. Robert SALZEBER, M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

A été nommé secrétaire : M. Marcel MICHEL

Observations concernant le compte rendu de la réunion du Conseil du 23 mai .

Lotissement des Blés d'Or

Monsieur JOUENNE souhaite un document écrit de l'EDF qui certifie de l'innocuité autorise l'implantation du transformateur à l'endroit actuel.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble 818- 820 rue de Franould
appartenant à EURL BATI CONCEPT 88 (ex Société Civile Frenot-Kullmann)

Vente d'un terrain lieudit « la Faxette »
appartenant aux conjoints Marandel

Réhabilitation partielle de l'Ecole Maternelle

Marchés passés selon la procédure adaptée avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	CP ville	Total HT
LOT N°1 – VRD - GROS ŒUVRE	BATI 3000	88600 SAINT JEAN DU MARCHE	35 967.00
LOT N°2 – DESAMIANTAGE- COUVERTURE-ZINGUERIE	DB SERVICES	88100 TAINTRUX	70 481.75
LOT N°3 – TRAITEMENT DES FACADES -PEINTURE	BOVE SAS	88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT	13 325.88
LOT N°4 – METALLERIE	DB SERVICES	88100 TAINTRUX	9 185.00
		soit TTC	128 959.63 154 235.72

Travaux de Voirie 2013

Point à temps

Marché passé avec SARL VALDENAIRE Frères 70440 SERVANCE

Prix à la tonne : 765 €HT , Prix de l'heure 135 € HT

Lotissement « les Blés d'or »

LOT UNIQUE - VRD - GROS ŒUVRE

Marché passé avec PEDUZZI VRD SAS de SAINT AME

Montant du Marché : 180 888,50 €HT

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Formation

Monsieur MELINE est en stage menuiserie les 25, 26 & 27 juin

Monsieur PAQUATTE est en stage habilitation électrique les 26 & 27 juin

Une personne de l'ARES sera présente aux ateliers en semaine 26

Mesdames Martine FRANCOIS et Patricia GROSJEAN seront en formation
(poser sa voix et se faire entendre sans s'épuiser à l'école maternelle)

En semaine 28

2. Finances et Affaires Economiques

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
L'ensemble du conseil prend connaissance du rapport. Il est consultable en mairie.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Les Blés d'or

Compte rendu des réunions

Point de situation

Les travaux avancent.

En principe dès le 1^{er} Septembre, les 11 premiers pavillons une fois réceptionnés seront mis à la disposition des locataires. Les autres pavillons le seront au 1^{er} Octobre.

Travaux sur les réseaux d'eau

Alimentation du secteur des Xaty –Installation d'un supprimeur dans le réservoir de Franould

Point sur la reprise des travaux

Ils doivent reprendre dans 15 jours. Les essais en eau suivront.

Réhabilitation et mise à niveau des stations de neutralisation de Clairegoutte et Grande Goutte

Il reste environ 15 jours de travail à la Grande Goutte.

Ensuite les travaux de Clairegoutte commenceront

Travaux en zones d'inondabilité

Sur l'ensemble du programme les travaux se déroulent normalement.

Rappel :les zones d'inondabilité ne sont pas des zones **non constructibles** mais des endroits où il faut prendre certaines précautions.

Précautions rappelées par le Maire sur tout document administratif relatif à ces zones.

Lot de bois de chauffage au profit des particuliers

Le Conseil à l'unanimité approuve le règlement intérieur.

Il est consultable en mairie.

Chaque particulier intéressé par un lot de bois devra approuver le règlement pour valider son inscription pour le tirage au sort.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Il n'y a pas de programme d'animation en cours actuellement

Maison du Patrimoine

Conservation, restauration d'objets classés ou inscrits

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de veiller avec un soin scrupuleux à la conservation de son riche patrimoine. Une maison du patrimoine a été aménagée pour le préserver si nécessaire, le valoriser et le faire connaître.

- Restauration et conservation de sculptures en bois classées monuments historiques (9 éléments)

Restauration et conservation de sculptures en bois classées monuments historiques (9 éléments), propriété de la commune.

- Achat des moyens nécessaires à la préservation et mise en valeur des objets

Achat de vitrines et plots de présentation

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a étudié tous les devis concernant ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'exécution des travaux et l'achat des moyens nécessaires à la préservation et mise en valeur des objets
- Demande la subvention de 50 % accordée par l'Etat
- Demande au Conseil Général des Vosges une subvention complémentaire

CONSERVATION RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX DE L'ÉGLISE SAINT LAURENT DE DOMMARTIN LES REMIREMONT

La Fondation du Patrimoine et la Commune ont signé le 30 mai 2013 une souscription dont l'objectif est d'aider à la restauration conservation des 10 stations restantes.

La Commune a reçu le 7 mai 2013, le reliquat de la souscription signée avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Dommartin, Histoire et Patrimoine » pour la réalisation d'une copie de la Vierge du mai, soit 5 367,75 €

La commande pour les toiles 5 et 6 peut donc être passée.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre circulaire qui sera mise dans toutes les boîtes aux lettres du village concernant les modalités de participation à cette souscription.

Les fournisseurs de la commune seront également sollicités.

Monsieur le Maire insiste sur 2 points :

- Patrimonial : que vous soyez croyant ou non, la préservation et la mise en valeur du patrimoine relève de la volonté de tous et de chacun

- Fiscal : l'Etat soutient les démarches patrimoniales par des déductions fiscales du montant des dons: 66 % pour les particuliers, 60 % pour les sociétés

Délibérations modificatives

Budget communal

Délibération modificative n° 1

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote de crédits complémentaires qui ne modifient pas l'équilibre du budget :

Restauration objets classés et chemin de croix

Dépenses Investissement	
Opération 81 Article 2161: Restauration objets classés :	+ 18 000 €
Article 2031 Frais d'études :	- 12 700 €
Recettes Investissement	
Opération 81 Article 1388: Autres subventions:	+ 5 300 €

Blés d'or : aménagement d'une plate forme

Opération 82 article 2315 « Aménagement d'une plate forme »	+ 150 000 €
Article 2031 Frais d'études :	- 150 000 €
Somme à définir en fonction de l'ouverture des plis prévue le 14 juin	

Budget Communal section d'investissement

Suite à une erreur informatique des crédits ont été inscrits aux articles mais pas à l'opération 107 « Acquisition de matériel ». La Trésorerie demande la régularisation suivante :

Section d'investissement-dépenses

Inscription des crédits à l'opération

Opération 107 « Acquisition matériel 2013 » :

Art 2051 « concessions et droits similaires »	+ 9 000€
Art 21568 « autre matériel et outillage d'incendie	+ 2 000€
Art 2158 « autres installations, matériel et outillages »	+ 16 000€
Art 2182 « matériel de transport »	+ 22 000€
Art 2183 « matériel de bureau et matériel informatique	+ 26 000€
Art 2184 « mobilier »	+ 10 000€
Art 2188 « autres immobilisations corporelles »	+ 40 000€
Suppression des crédits des articles	
Art 2051 « concessions et droits similaires »	- 9 000€
chapitre 21	
Art 21568 « autre matériel et outillage d'incendie	- 2 000€
Art 2158 « autres installations, matériel et outillages »	- 16 000€
Art 2182 « matériel de transport »	- 22 000€
Art 2183 « matériel de bureau et matériel informatique	- 26 000€
Art 2184 « mobilier »	- 10 000€
Art 2188 « autres immobilisations corporelles »	- 40 000€

Aménagement du patrimoine : opération 77

Restes à réaliser excédentaires à régulariser

opération 77 Art 2313 « Maison du patrimoine »	- 472€
Art 2031 « Frais d'études »	+ 472€

Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Par circulaire en date du 22 mai 2013, Mr le Préfet des Vosges a adressé à la CCPHV le détail de la répartition dite « de droit commun » du prélèvement entre la CCPHV et ses communes membres au profit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La péréquation est un objectif constitutionnel qui a pour finalité de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Afin d'atteindre ce but, l'Etat a créé au 1^{er} janvier 2012 le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour Dommartin, en 2013, le montant prélevé s'élève à 4 270 €
Une délibération modificative est donc nécessaire pour régulariser les opérations comptables, sachant qu'au budget primitif un crédit de 2 000 € est prévu

Dépenses de fonctionnement

Article 73925	Reversement sur impôts et taxes	+ 2 500 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 2 500 €

Association « Radios des Ballons »

Situation financière

Monsieur le Maire demande si la commune entend faire fait une remise de dette à l'association.

Le Conseil se prononce à bulletin secret.

Résultat du vote 7 oui et 10 non.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Ecole élémentaire : Conseil d'Ecole du mardi 11 juin

Remerciement pour l'installation du vidéo projecteur.

Effectif prévu à la rentrée 99 enfants.

La kermesse aura lieu à l'école élémentaire le samedi 22 juin.

Une liste de travaux à effectuer est transmise aux services techniques.

Transports scolaires

Avis inscription :

NOUVEAU à partir du 17 juin :

Pour obtenir les cartes de transports scolaires : inscription sur Internet pour TOUS les élèves à partir de la 6ème (chaque famille reçoit une lettre explicative du Conseil Général) avec des codes personnels.

Pour obtenir les vignettes : les jeunes qui fréquenteront à la rentrée de septembre 2013 le collège Saint Joseph et les lycées Jeanne d'Arc, Camille Claudel et André Malraux doivent s'inscrire en Mairie dès maintenant.

Seuls les élèves inscrits pourront retirer les vignettes à la rentrée et bénéficier du service.

Faute de les avoir retirées après s'être inscrits, les parents d'élèves seront dans l'obligation de payer leurs vignettes.

Rythmes Scolaires 2014

Les enseignants doivent nous faire savoir leur choix concernant ce sujet. La commune s'efforcera d'adapter les activités périscolaires.

Un courrier adressé aux deux Directeurs d'école indique la méthode de travail préconisée.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours

Actuellement une opération tonte est en cours.

Le fauchage des bords de route doit commencer prochainement.

Une opération d'enrobé à chaud vient d'être effectuée.

Travaux routiers

*** Prévention des accidents Rue de Franould**

Aménagement de la RD 23 Secteur de Franould

Pose de bordures type T2 par le Conseil Général.

Mise en place d'un enduit bicouche pour améliorer la rugosité

***Travaux de réfection sur la RD 23 Secteur de Pont**

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges (CCPHV)

Réponse de Mr le Président aux propositions du Conseil relatives :

- 1) au bilan de fin de mandat
- 2) à la répartition des sièges entre les communes à compter de mars 2014
- 3) rythmes scolaires : mise en commun de certains moyens

Monsieur le président ne souhaite pas faire de bilan de fin de mandat.

Monsieur le président ne souhaite pas conserver les règles actuelles pour la répartition des sièges.

Concernant les rythmes scolaires : accord sur la mise en commun des moyens dans des conditions à préciser.

2. Syndicats intercommunaux

Fusion du syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte et du syndicat intercommunal de la piste multi-activités de la Vallée de la Haute-Moselle.

Courrier de la Préfecture du 31 mai 2013 ; arrêté préfectoral n° 1265/2013 du 31 mai 2013.

Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le siège du syndicat et sur la composition du comité syndical.

Le conseil à l'unanimité confirme la délibération du 23 mai à savoir :

- Siège social : Vagney
- Composition du nouveau syndicat : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune adhérent au nouveau Syndicat, soit 25 membres titulaires et 25 membres suppléants.

Monsieur PIERRE donne lecture du compte rendu du conseil syndical du 27 mai.

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Compte rendu de la réunion du 22 mai 2013

Le bilan annuel du SIAHR est approuvé à l'unanimité

Redevance de contrôle pour le système d'assainissement collectif :

Dispositions propres à la commune de Dommartin adoptées à l'unanimité :

A l'issue du contrôle de l'agent communal :

- Soit le contrôle n'est pas conforme. L'installation est à revoir par le propriétaire.
- Soit le contrôle est conforme sans pour autant remettre en cause le plan élaboré par le spécialiste du

SIAHR. La visite est gratuite.

- Soit le contrôle est conforme mais a pour effet de remettre en cause le plan initialement élaboré par le spécialiste du SIAHR. Celui-ci se déplacera et remettra à jour le plan. La visite du SIAHR sera facturée 60 € par la Commune.

Cas particulier des nouvelles constructions

La somme de 60 € sera à la charge du propriétaire pour le contrôle et la rédaction du plan détaillé rédigé par le spécialiste du SIAHR.

SICOVAD

Lettre d'information du 21 mai 2013

Les poubelles doivent être mises à l'endroit indiqué par le SICOVAD

AFFAIRES DIVERSES

Subvention du Conseil Général

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 17 250 € calculée au taux de 23 % sur une dépense subventionnable plafonnée de 75 000 € H T pour la réhabilitation de l'école maternelle.

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 7 308 € calculée au taux de 28 % sur une dépense subventionnable plafonnée de 26 100 € H T pour la création d'une rampe d'accès à l'école maternelle.

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 11 148 € calculée au taux de 23 % sur une dépense subventionnable de 48 470 € H T pour les travaux d'aménagement de voies communales.

Courrier du 30 avril 2013 du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges)

Monsieur le Maire donne lecture des missions du CAUE et de ses possibilités d'intervention locale. Il est conseillé aux personnes qui construisent, etc..... de venir les consulter en Mairie.

Chambre d'agriculture des Vosges

Concours photo Forêt magazine

Remise d'un tableau par Mr Pierre CREUSOT

Le tableau est accroché dans la salle des mariages de la mairie.

Le Conseil Municipal remercie vivement Mr Creusot pour ce geste très apprécié

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 21 juin 2013

Le secrétaire,
Marcel MICHEL